



Quels sont les tarifs des numéros spéciaux (vert, gris, violet) et surtaxés ?

Vérfifié le 07 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Numéro vert

Il concerne les numéros à 10 chiffres commençant par 0 800 à 0 805 et les numéros à 4 chiffres commençant par 30 et 31.

L'appel et le service sont gratuits.

Numéro gris

Un appel coûte le même prix qu'un appel local classique vers un fixe selon les tarifs de votre opérateur. Il est inclus dans votre forfait si votre offre le prévoit.

Le service, lui, est gratuit, que l'appel soit passé depuis un fixe ou un mobile (téléphone portable).

Numéro violet (ou magenta)

Un appel coûte le même prix qu'un appel local classique vers un fixe selon les tarifs de votre opérateur. Il est inclus dans votre forfait si votre offre le prévoit.

Un service payant à 0,15 € la minute s'ajoute au coût de l'appel, que l'appel soit passé depuis un fixe ou un mobile (téléphone portable). Ce coût sera inscrit directement sur votre facture.

L'annonce du coût est faite au tout début de l'appel (vous pouvez entendre une annonce de type : « *Après le bip sonore, l'appel vous sera facturé X euros la minute* »). L'appel commence ensuite à être facturé après l'annonce.

➔ **À savoir** : il existe un [annuaire inversé](http://www.infosva.org/) permettant de connaître le prix de chaque numéro spécial.

Numéros surtaxés : comment les repérer ?

Un appel vers un numéro surtaxé est facturé en supplément de votre abonnement.

Le tarif fixé est variable. Il doit être énoncé au début de chaque appel.

Les numéros pouvant être surtaxés présentent l'un des formats suivants :

- Numéros à 10 chiffres commençant par 08
- Numéros à 4 chiffres commençant par 3 ou 10
- Numéros à 6 chiffres commençant par 118

L'annonce du tarif doit être faite au début de votre appel. Si ce n'est pas le cas, il s'agit alors d'une pratique illégale.

Vous pouvez en informer les services de la DDPP via la DGCCRF.

Où s'adresser ?

- [Direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP)

Pour en savoir plus

- [Annuaire inversé des numéros spéciaux](http://www.infosva.org/)
Association SVA